



HandiActes Association loi 1901*

Agir ensemble pour l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap.

L'information

L'accès aux droits et l'amélioration de la législation
Les solutions pratiques

L'association fonctionne sur le principe de l'échange

Prochaines réunions
EVENEMENTS

13 juin, 11 juillet, 14 août, 19 septembre
28 juin ASSEMBLEE GENERALE

Compte rendu du moi de mai 2009

Prise de notes et compte-rendu : Daniel

Action de sensibilisation

17 mai fête des associations à la Queue en Brie



Un temps froid et pluvieux nous a gardé au lit le matin, mais tout le monde était sur le pont l'après-midi. Une cinquantaine d'enfants a passé nos nouveaux (superbes) diplômes HandiActes. Des adolescentes déjà venues l'année dernière nous ont agréablement surpris : elles se rappelaient comment signer leur prénom et sont restées très motivées pour continuer à apprendre la LSF (Langue Française des Signes). Nous avons repris contact avec la municipalité et les associations de la Queue en Brie, mais une pétition aurait été bienvenue pour rencontrer davantage de gens nouveaux. Cependant une nouvelle militante a adhéré : Josette Sauvage qui est impliquée dans la

^u Nous écrire : HandiActes 7 rue des Chapelles 94 350 Villiers sur Marne
57 rue de Picardie 94 510 La Queue en Brie

Par e-mail : handiactes@handiactes.org

Echanger sur notre Blog : <http://www.handiactes.org/blog> ou Consulter notre site : <http://www.handiactes.org>

vie citoyenne et politique locale depuis plusieurs décennies. Elle a déjà distribué les tracts de Handi Actes dans son quartier, et nous propose une imprimante professionnelle capable d'imprimer des milliers de tracts sans surchauffer ! Pour le moment, nous recherchons un local pour l'installer.

Actions revendicatives

- Tract à la population :

Nous avons continué de distribuer le tract destiné à la population de Villiers qui vise à inciter les personnes concernées par le Handicap à s'exprimer sur leurs difficultés. Les quartiers des Luats et des Perroquets sont terminés ainsi que toutes les Hautes Noues, le Bois de Gaumont est commencé ainsi que le centre ville.

Distribuer aux Hautes Noues a été l'occasion pour certains d'entre nous de découvrir cette cité de 7000 habitants à la réputation sulfureuse. L'accueil a été très sympa, la distribution aisée car les codes sont gravés ou marqués à l'entrée des halls. Seul un immeuble n'a pas pu être fait, des squatters de halls nous ont interdit l'entrée mais nous leur avons laissés des tracts...

- Cartographie des accès difficiles :

Tout en sillonnant Villiers nous listons les endroits difficilement praticables avec un fauteuil, puis nous transmettons la carte et nos observations à la municipalité.

- Courriers reçus :

Nous avons reçu pour le moment 9 questionnaires remplis. La plupart concernent l'accessibilité en fauteuil et confirment nos observations effectuées en distribuant. Un des questionnaire est un véritable appel au secours d'une personne ne pouvant pas sortir de chez elle. Le dernier émane d'une personne sourde souhaitant la création d'une association dédiée à ce handicap à Villiers, et la mise en place de cours de LSF gratuits. Je lui ai répondu qu'elle peut s'impliquer à HandiActes et mener une action particulière à ce sujet.

Je propose que le 13 mai nous nous répartitions les réponses à effectuer de façon à avoir une prise de contact personnalisée et adaptée plutôt qu'une lettre type.

Solutions pratiques

- LSF

Daniel proposera à l'assemblée générale une nouvelle action : La création d'un cours de LSF en septembre. Plusieurs personnes sont fortement intéressées, et une liste de formateurs potentiels est en cours.

- Infos impôts !

Isabelle Boyer a échangé sur Internet avec une personne handicapée perdue dans sa déclaration d'impôt, à toute fin utile, voici les informations :

Principe

Si le contribuable, son conjoint ou une personne à sa charge est invalide, son quotient familial est augmenté d'une demi-part.

Contribuable invalide

Le quotient familial est majoré d'une demi-part si le contribuable est titulaire :
d'une carte d'invalidité pour une incapacité d'au moins 80 %,
ou d'une pension militaire pour une invalidité d'au moins 40 %,

ou d'une rente pour accident du travail d'au moins 40 %,
ou d'une pension de veuve de guerre,
ou d'une carte de combattant ou d'une pension d'invalidité ou de victime de guerre, s'il est âgé de 75 ans révolus au 31 décembre de l'année d'imposition.

Personne à charge invalide

Une demi-part supplémentaire est accordée si une personne titulaire de la carte d'invalidité civile (incapacité d'au moins 80 %) vit à la charge du contribuable. Il peut s'agir d'un enfant, mais également de toute personne vivant sous son toit. Dans ce cas, le revenu de la personne à charge devra figurer dans la déclaration de revenus.

Conjoint invalide

Lorsque le contribuable est marié et que son conjoint est invalide, il bénéficie d'une demi-part supplémentaire.

Si les 2 époux sont invalides, le contribuable bénéficie d'une part supplémentaire.

Cas particulier

Quand une carte d'invalidité demandée au cours de l'année d'imposition n'a pu être établie avant le 31 décembre, le demandeur peut bénéficier des avantages liés à cette carte à condition de justifier du dépôt de sa demande et sous réserve que la carte soit délivrée par la suite.

Organisation administration

Rappel, une seule procuration par personne est admise à l'assemblée générale. Venez nombreux, gare au quorum (nombre minimum de présents).

Menu de l'Assemblée générale

L'apéritif :

Les activités de l'association, validation des bilans,

L'Entrée :

Vote des décisions d'orientation, lu budget prévisionnel

Le Plat :

La composition du collectif d'organisation.

Le Dessert :

Les modalités de fonctionnement .



HandiActes Association loi 1901*

Agir ensemble pour l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap.

L'information

L'accès aux droits et l'amélioration de la législation

Les solutions pratiques

L'association fonctionne sur le principe de l'échange

PROCURATION

Je soussigné Membre de HandiActes à jour de mes cotisation (ou chèque joint), conformément aux statuts donne procuration à pour voter en mon nom à l'assemblée générale du 28 juin.

^u Nous écrire : HandiActes 7 rue des Chapelles 94 350 Villiers sur Marne
57 rue de Picardie 94 510 La Queue en Brie

Par e-mail : handiactes@handiactes.org

Echanger sur notre Blog : <http://www.handiactes.org/blog> ou Consulter notre site : <http://www.handiactes.org>